



Pau Porte des Pyrénées
Ville de Pau

MAIRIE DE PAU

MONTANT DE LA BOURSE : 200 €

Direction Jeunesse Enfance Social

Pôle Jeunesse Enfance Social

Tél. : 05 59 27 85 80

Poste 7434 ou 7452

OBSERVATIONS :

Cadre réservé à l'administration :

Complet

Incomplet

Etudiants à PAU

Etudiants hors de PAU

DEMANDE DE BOURSE MUNICIPALE
Année universitaire 2011-2012

I - SITUATION DE L'ETUDIANT

- Nom et prénom :.....
- Date de naissance.....
- Adresse complète.....
- Adresse e-mail.....
- Numéro de téléphone.....
- Nom et adresse de l'établissement public.....
- Nom et adresse de l'établissement privé (habilité à recevoir des boursiers nationaux).....
- Intitulé exact des études :
.....

Situation fiscale de l'étudiant : A la charge des parents Indépendant

Situation de famille de l'étudiant : Célibataire Marié (e)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus,

Date :

Signature :

DEPOT DU DOSSIER

Date limite de dépôt le 31 décembre 2011, aucun dossier ne sera accepté après cette date.

ΩΩΩ

II - SITUATION DES PARENTS (uniquement si l'étudiant est à la charge de ses parents)

- Nom et prénom du père.....
- Adresse complète
- Numéro de téléphone
- Situation de famille : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf (ve)

- Nom et prénom de la mère
- Adresse complète *.....
- Numéro de téléphone*.....
- Situation de famille : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf (ve)

AUTRES ENFANTS A CHARGE DE LA FAMILLE		
Nom - Prénom	Age	Situation (scolarité – études – emploi)
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

* si les parents sont séparés.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus,

Date :

Signature :

BENEFICIAIRES

Les bourses municipales sont allouées aux étudiants palois âgés de moins de 26 ans au 31 décembre 2011, qui poursuivent des études supérieures (après baccalauréat) et dont la situation est la suivante :

- ❖ qu'ils soient fiscalement indépendants, domiciliés à Pau et non imposables, ou à la charge de parents domiciliés à Pau et non imposables,

OU

- ❖ étudiants imposables domiciliés à Pau mais bénéficiant de la bourse départementale.

Ces bourses ne sont pas renouvelables automatiquement. La demande doit en être faite au début de chaque année universitaire.

Seuls les dossiers d'étudiants scolarisés dans des établissements publics d'enseignement supérieur ou dans des établissements privés d'enseignement supérieur habilités à recevoir des boursiers nationaux seront pris en compte.

PIECES A PRODUIRE

- Le présent imprimé dûment renseigné et signé,
- Un certificat de scolarité de l'année en cours **(1 original)**
- Pour les établissements d'enseignement supérieur privé, une attestation signée du directeur et indiquant que l'établissement est habilité à recevoir des boursiers nationaux,*
- Un relevé d'identité bancaire ou postal **au nom de l'étudiant**,
- Justifications des ressources :
 - photocopie complète de l'avis d'impôt sur le revenu 2011 au nom de l'étudiant s'il est indépendant.
 - photocopie complète de l'avis d'impôt sur le revenu 2011 au nom des parents si l'étudiant est à leur charge.
- Un justificatif de domicile (quittance loyer/EDF/téléphone/) **datant de moins de trois mois**.

*sur imprimé au verso

ATTESTATION*

Je soussigné

Directeur de l'établissement privé d'enseignement supérieur.....
.....

certifie que l'établissement est habilité à recevoir des étudiants boursiers nationaux.

Date,

Cachet et signature

**** uniquement pour les étudiants inscrits dans des établissements privés***